



## gravillonnage et bordure de trottoir

Par **castel**, le **08/07/2011** à **00:09**

bonsoir madame , monsieur

question N1°

un gravillonnage a été effectué sur la chaussée devant ma maison,  
du goudron et des caillous se sont déversés dans le caniveau , ce qui rend le nettoyage de  
celui particulièrement difficile.  
qui est responsable et comment faire pour obtenir réparation.

question N2

j'ai construit un deuxieme garage sur le coté de ma maison  
es-que j'ai le droit de tailler la bordure du trottoir en biais afin de faciliter la montée sur le  
trottoir avec ma voiture.cela en faisant un travail propre et convenable.

merci d'avance pour votre réponse  
castel

Par **Domil**, le **08/07/2011** à **00:48**

Vous devez, évidemment demander à la mairie. En général, lors du dépôt du permis de  
construire, c'est compris.

Normalement, ce n'est pas à vous de nettoyer le caniveau, en quoi avez-vous un préjudice ?

Par **castel**, le **08/07/2011** à **07:54**

bonjour domil

tout d'abord je te remercie pour tes reponses.

pour le caniveau je pense que tout particulier est tenu de le nettoyer ou es-que je me trompe.

le caniveau normalement est en beton lisse , ce qui est facile a balayer.

mais la, apres le gravillonnage du goudron et des caillous se sont collés sur le béton lisse ce

qui rend le balayage difficile.

de ce fait toutes les saletées(poussière,terre,residus de branchage,feuilles mortes, etc.....) ne s'evacuent pas normalement quand il pleut.

je pense que l'entreprise qui a effectué ce gravillonnage aurait du nettoyer le caniveau.  
castel

Par **Christophe MORHAN**, le **12/07/2011** à **00:30**

avis personnel // modification hauteur du trottoir, s'il fait partie du domaine publique:

- accès route nationale: il faut l'autorisation du préfet de département par arrêté.
- accès route départementale: autorisation président du Conseil Général
- accès voie communale: délibération du conseil municipal

les travaux seront très probablement à votre charge.

commencez par votre mairie.

Par **castel**, le **12/07/2011** à **08:41**

bjr mentalist

merci pour ta réponse, je vais demander a la mairie.

que pense tu de ma question sur le gravillonnage.

castel